



08170

Demande de Mise à Disposition de la Salle du Château

Année 2024

Je soussigné : NOM :

Prénom

agissant pour le compte de

domicilié (e) à Hargnies.....

N° Tél. : adresse mel :

ai l'honneur de solliciter la mise à disposition de la salle du château pour le motif suivant :

- café obsèques

- goûter ou vin d'honneur

- autre

- concours de cartes, loto, concert

- mise à disposition sans repas (bal, congrès, réunion familiale)

- mise à disposition avec repas mariage

Les horaire jusqu'au Horaire

1- Tarifs de location de la salle du château

Location le week-end

- Résidents : 100 €

Une attestation responsabilité civile fournie par votre assureur pour la location de la salle des fêtes garantissant les biens mis à disposition tant bâtiments que meubles et appareils électroménagers et électroniques est demandée pour confirmer votre réservation ainsi qu'un chèque de caution de 500 euros.

Location pour 1 journée ou ½ journée

- Pour les groupes extérieurs : 100 €

Gratuit pour les associations du village

La salle doit être rendue à l'identique de l'état des lieux d'entrée : rangement des tables, des chaises et de la vaisselle, et nettoyage (sauf lavage du sol de la salle). En cas de non-respect de ces consignes, un forfait de 150 € sera facturé.

Je m'engage à procéder au balayage de la salle et au nettoyage et lavage de toutes ses annexes (cuisines, toilettes, etc...) ainsi que des appareils de cuisine et de la vaisselle dans les règles de l'art, l'appréciation étant donnée par le responsable de la salle.

Dans le cas où ce nettoyage ne serait pas effectué correctement, la commune se réserve le droit d'y faire procéder par le personnel communal et je m'engage alors à régler une contribution de 150 €.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'utilisation et de fonctionnement et déclare m'en remettre aux instructions de la personne responsable désignée par la Commune.

Je déclare aussi être responsable de la police des lieux, responsable de tout incident ou accident, incendie notamment pouvant survenir dans la salle du fait de la présente utilisation.

Je certifie sur l'honneur avoir souscrit une assurance spécifique pour cette location garantissant les biens mis à disposition tant bâtiment que meubles et appareils électroménagers.

Fait à HARGNIES, le
Signature :

2- Règlement :

Il est interdit :

D'accrocher tout objet sur les murs de la salle des fêtes par quelque moyen que ce soit (punaises, scotch ...)
D'utiliser des produits non fournis par la commune pour utiliser les appareils ménagers

Le volume des prestations musicales sera maintenu à un niveau sonore acceptable dans le respect du voisinage. Il est rappelé que le tapage nocturne est répréhensible.
Un limiteur de bruit coupera l'alimentation électrique en cas de dépassement.

Il est demandé de placer tous les détritrus dans des sacs poubelles fermés fournis par le locataire et de déposer ceux-ci dans les poubelles extérieures en respectant les normes de tri sélectif.

Perte de trousseau de clés

Dans le cas où le trousseau de clés ne peut être restitué, il sera facturé au locataire le montant du remplacement des deux barillets et des jeux de clés correspondants (remplacement nécessaire pour éviter tout risque de vol avec le trousseau perdu).

Interdiction est faite d'utiliser tout appareil de chauffage quel qu'il soit, autres que ceux existants sur place.

3- Prise en compte effective de la location

La location sera effective dès réception en mairie d'une 'attestation d'assurance RC pour la location de la salle.

Autorisation donnée le conformément au règlement d'utilisation

La remise des clés aura lieu le à heures

Fait à HARGNIES, le
Signature :

Le Maire,